



PANAMA



D 2181 • Pn3
1-15 octobre 1997

Diffusion de l'information sur l'Amérique latine

DIAL • 38, rue du Doyenné - 69005 Lyon - France - Tél. 04 72 77 00 26 - Fax 04 72 40 96 70

MOTS-CLEFS

Drogue
Base militaire
Ingérence
Géopolitique
Autonomie
Indépendance

La lutte antidrogue, une nouvelle stratégie pour justifier la présence des États-Unis en Amérique latine ?

APRÈS LES BASES MILITAIRES, UN CENTRE ANTIDROGUE AU PANAMA ?

Les États-Unis doivent rendre au Panama le canal et la zone de quelque 20 km qu'ils contrôlent de part et d'autre, au 31 décembre 1997, conformément au traité Torrijos-Carter de 1977 (cf. DIAL D 348, 397, 1355). L'évaluation de la présence nord-américaine, en termes de coûts et avantages, bat son plein à mesure que les échéances approchent (cf. DIAL D 2052). Depuis quelque temps, un autre projet de présence nord-américaine au Panama voit le jour : l'établissement d'un très important "Centre antidrogue multilatéral". Cette perspective suscite de nombreux

débats au Panama. On perçoit au moins deux positions sur cette question. Ceux qui ne s'opposent pas au principe d'une installation, mais critiquent la manière ambiguë dont le gouvernement de Ernesto Pérez Balladares traite la question. D'autres s'opposent au projet car ils y voient une violation de la souveraineté du Panama. L'article ci-dessous est paru dans Reporte Politico/Panorama Centroamericano, août 1997 (revue de l'INCEP, Institut centraméricain d'études politiques, Guatemala).

Un nouveau virage

Maintenant que les négociations formelles ont commencé entre les deux gouvernements au sujet de l'installation d'un Centre antidrogue multilatéral (CMA) dans la zone du canal, l'administration de Pérez a pris un nouveau virage par rapport à la position qu'elle tenait auparavant sur le sujet, et son explication est ambiguë. Une fois que les deux gouvernements se sont mis d'accord en septembre 1995 pour commencer des réunions informelles afin d'étudier la possibilité de commencer des négociations au sujet du maintien des bases militaires nord-américaines dans la zone du canal

après l'an 2000, Pérez Balladares, en novembre 1996, affirma que son gouvernement ne négocierait aucune présence militaire des États-Unis, car il en était arrivé à la conclusion que le Panama n'en tirerait aucun bénéfice. Il apparut alors que le gouvernement avait sensiblement modifié sa politique extérieure, puisque depuis son arrivée en 1994, il n'avait jamais repoussé une telle possibilité. Au fond, deux raisons bien évidentes expliquent ce changement. La première vient du refus des États-Unis de payer une compensation économique pour l'usage des bases, ainsi que le proposait le gouvernement ; en second lieu, le

même gouvernement s'aperçut que ce thème était sensible, épineux, source de conflits internes, et qu'il fallait le traiter avec beaucoup de prudence. On peut ainsi observer trois étapes clairement distinctes, chacune avec sa propre conception, dans le déroulement des dialogues. Dans la première, on envisageait le maintien des bases militaires nord-américaines avec le CMA comme appendice ; dans la deuxième, on plaçait en avant le CMA comme prétexte pour rendre acceptables les bases ; et dans la troisième, on proposait le CMA apparemment sans les bases. Il semble que les conversations offi-

cielles aient commencé à partir de cette dernière conception ; elles devraient prendre trois mois : juillet, août et septembre.

Les contresens du CMA

Le gouvernement n'a pas pu éclaircir certains aspects essentiels : quelle importance aura ce centre, quels pays participeront et dans quelle proportion, qui l'administrera, combien de militaires et de civils y seront affectés et quel sera leur statut, quel sera le montant que le Panama réclamera pour la location des installations de la base Howard où se situera le CMA, quels bénéfices le pays en obtiendra, etc.

Bien que le ministre des affaires du canal, Jorge Ritter, également délégué national pour ces négociations, ait dit que ces points se négociaient, on sait par des informations de presse que le gouvernement panaméen a déjà accepté que fassent partie du CMA le complexe d'antennes installé sur l'île Galeta, dans le Pacifique, essentielles pour enregistrer les renseignements, ainsi que les immeubles 741 et 750 de Corozal, dans la capitale panaméenne, où se trouve le système complexe de communications pour les troupes nord-américaines dans la région ; il a de même accepté que les États-Unis maintiennent quelque 2 500 soldats, ce qui représente le tiers de ceux qui vivent actuellement dans les neuf bases militaires cantonnées dans la zone du canal.

Sur l'envergure du CMA, le gouvernement a assuré qu'il n'était pas question d'une force militaire multilatérale antidrogues, mais de la coordination et de la prise de décisions au-delà de l'opérationnel et au plus haut niveau. Il souligne que les opérations qui auraient lieu seraient des activités de surveillance et, en aucun cas, effectuées à l'insu des pays participants. Cela est en contradiction avec la présence des 2 500 soldats nord-américains, car pour mener à bien, sur le terrain, ces opérations de moindre envergure, on n'a pas besoin d'autant de soldats.

La présence de ces soldats contredit aussi le caractère éminemment civil qui, le gouvernement l'a assuré, sera celui du CMA. Si le gouvernement

panaméen a bien proposé que le centre soit régi par un conseil d'administration formé par les ministres des affaires étrangères des pays participants, d'autres considérations doivent être prises en compte. D'une part, on ne sait pas quels pays sont disposés à participer, de quelle manière et dans quelle proportion. D'autre part, si, comme l'a dit le gouvernement lui-même, les équipements sophistiqués de communications et la technologie militaire avancée et réservée, comme les avions à radar AWACS installés à Howard, ne peuvent être utilisés que par un personnel militaire hautement spécialisé, il est évident que les États-Unis auront une présence plus importante que les autres pays.

Quant au bénéfice pour le Panama, on ne voit pas comment les civils qui travailleront au CMA et la compensation économique que les États-Unis paieront pour l'usage des installations - dont le montant n'est pas connu -, compenseraient les quatre ou cinq mille emplois et les pertes de 400 millions de dollars américains que causeront à l'économie nationale le départ des bases militaires de la zone du canal. En ce sens, il est contradictoire que le gouvernement ait accepté ceci au lieu d'exploiter économiquement la base Howard qui, parmi les neuf installations de la zone du canal, a le plus de valeur avec un prix estimé à 1 milliard 187,9 millions de balboas¹, pour une étendue de 2 139 hectares et 2 636 logements. L'île Galeta, elle, couvre 91 hectares et c'est la plus vaste étendue de mangroves que l'armée nord-américaine ait sous sa juridiction.

On peut dire que la compensation économique que le CMA générera se réduit à un simple loyer. De ce point de vue, il n'y a pas de bénéfice pour le Panama. Il n'y en a pas non plus du point de vue politique. Quel intérêt le Panama aurait-il à s'impliquer dans cette guerre antidrogue à l'échelle de l'hémisphère ?

Pourquoi le Panama ?

Il est clair que les États-Unis ne sont pas disposés à abandonner la présence qu'ils ont maintenue au Panama depuis

1. 1 balboa (monnaie panaméenne) = 1 dollar (NdT).

LOGISTIQUE ANTINARCOTRAFIC

Bien que les États-Unis ne participent pas directement à l'interception des activités du narcotrafic, il est évident qu'ils dirigent les "opérations de coopération avec les militaires de la région", grâce à la couverture de radars pour faciliter interceptions de vols et d'embarquement de drogue, reconnaissances aériennes, patrouilles maritimes, entraînements et transmissions de renseignements aux gouvernements participants.

Dans le renseignement, ils fournissent des équipes d'analyse tactique dans quinze pays du continent. Ils détectent, enregistrent et suivent les vols suspects grâce à des radars volants et des avions installés en Colombie, au Pérou et sur leur propre territoire national. Ils fournissent un appui logistique avec une moyenne mensuelle de 400 vols et 850 heures de vol, y compris le transport des équipages et le réapprovisionnement aérien des radars volants, ainsi que l'entraînement aux opérations terrestres, fluviales et maritimes de 37 équipages auxquels participent quelque 600 militaires de la région.

le milieu du siècle passé. À partir de là, ils ont montré, à plus d'une occasion, leur puissance militaire et politique. Ce fut une manière de prouver, au temps de la guerre froide, que l'Amérique centrale était sa base arrière et sa zone d'influence géopolitique. La zone du canal continue d'être, bien que de manière différente, une affaire de sécurité nationale pour les États-Unis. S'il n'y a plus de guerre contre le communisme international, leur maintien ici leur permet de "sauvegarder les intérêts de l'hémisphère et de défendre le canal". C'est ce qu'autorise l'amendement De Concini des traités Torrijos-Carter qui stipule qu'"il est au pouvoir du Commandement Sud de repousser tout attentat contre les installations du canal, y compris

les mesures destinées à étouffer les manifestations sociales, chaque fois qu'elles mettraient en danger le fonctionnement normal du canal". En transférant le Commandement Sud à Porto Rico, cette tâche peut être effectuée par des forces d'attaque rapide et tactique : c'est la nature même du rôle, semble-t-il, des 2 500 soldats qui resteraient au CMA.

Le CMA leur permet de maintenir cette surveillance sous prétexte d'attaque frontale contre le narcotrafic. En outre, la guerre anti-drogues fait partie de leur politique étrangère et la zone

du canal leur permet de lancer une offensive vers l'Amérique du Sud pour couper le pont aérien de pâte de coca existant entre le Pérou, la Bolivie et la Colombie, principaux producteurs mondiaux. Selon les spécialistes, l'objectif des États-Unis est l'implantation d'une force militaire et policière pour endiguer la narcomafia qui s'est atomisée et répartie dans divers pays, à la suite du démantèlement des cartels colombiens, en faisant participer les pays latino-américains dans cette guerre et en les "mettant sous tutelle". Bien que Pérez Balladares ait "invité"

d'autres pays comme le Mexique, le Brésil, la Colombie, l'Argentine, il paraît évident que certains se montrent réservés, étant donné les implications géopolitiques et économiques. On doit tenir compte qu'aucun autre pays n'est capable d'assurer cette tâche (voir encadré).

Titre et traduction DIAL.

En cas de reproduction, mentionner la source DIAL.

Disponible dès maintenant à DIAL



DIAL est l'unique distributeur en France de l'Agenda latino-américain 1998

Agenda latino-américain 1998

Le succès remporté par l'agenda latino-américain dans de nombreux pays témoigne de la place importante qu'il occupe dans le monde de la solidarité, ainsi que du soutien indéfectible de tous ceux et celles qui l'ont adopté

174 pages, format 21x17,5, couverture couleur
Passez dès maintenant votre commande

à DIAL

Un exemplaire : 80 F + frais de port

Frais de port : 1 exemplaire : 16 F

2 ou 3 exemplaires : 21 F

4 ou 5 exemplaires : 28 F



Directeur de la publication : Alain Durand

Imprimerie des Monts du Lyonnais - Commission paritaire de presse : 56249

DIAL • 38 rue du Doyenné - 69005 LYON • Tél. 04 72 77 00 26 • Fax 04 72 40 96 70 • E-mail : dial@globenet.org

Abonnement annuel : France 410 F • Europe 455 F • Avion Amérique latine - Afrique 515 F • USA-Canada 505 F

Points rencontre à Paris : CEDAL (Centre d'Etude du Développement en Amérique latine) - 43 ter, rue de la Glacière - 75013 Paris
Tél. 01 43 37 87 14 - Fax 01 43 37 87 18 et Service Droits de l'Homme - Cimade - 176 rue de Grenelle - 75007 Paris - Tél. 01 44 18 60 50
Fax 01 45 55 28 13.